

À retourner avant le 23 mars 2025

### ART-O-RAMA Marseille

International contemporary art fair Salon international d'art contemporain 29 - 31 août

Art-o-rama est le premier salon international d'art et de design contemporains du Sud de la France. Rendez-vous incontournable qui annonce la rentrée fançaise de l'art contemporain à la fin de l'été, Art-o-rama opère une sélection unique et exigeante qui met en avant les scènes émergentes, territoriales et internationales, en réunissant plus de 60 galeries et éditeur·rices à Marseille, et en ligne avec le Salon immatériel.

Le Salon immatériel est la section numérique d'Art-o-rama dédiée aux œuvres textuelles, sonores, vidéos et plus globalement à toute œuvre accessible et appréhendable dans un espace virtuel comme elle peut l'être dans un espace réel.

Le Salon immatériel sera accessible en ligne du vendredi 1er août au dimanche 21 septembre 2024.

| galerie   |             |
|---|-------------|
| directeur·rices de la galerie                   |             |
| adresse   | ville       |
| code postal                                     | pays        |
| e-mail  |             |
| tel   | site web    |
| année d'ouverture de la galerie                 |             |
| nom de la personne à contacter                  |             |
| mobile  | e-mail      |
| numéro de TVA intra-communautaire (galeries UE) |             |
| adresse de facturation si différente            |             |
|   | code postal |
| ville   | pays        |
|   |             |

### Critères de sélection :

Le Salon immatériel d'Art-o-rama est ouvert uniquement aux galeries et éditeur•rices d'art ayant un programme annuel d'activité. Iels sont sélectionné•es par un Comité Artistique sur la base de la qualité de leur proposition autour d'un•e ou plusieurs artistes et sur la pertinence de leur programme annuel.

## Calendrier :

Date limite de dépôt des dossiers : 23 mars 2025 Annonce de la sélection : mi-avril 2025

FRAME Production
Friche la Belle de mai, 41 rue Jobin, FR - 13003 Marseille
galerie@art-o-rama.fr t. +33 (0)4 95 04 95 36
www.art-o-rama.fr

### Frais d'enregistrement :

Les frais d'enregistrement sont de 100 € HT et ne sont pas remboursables. Le paiement est à effectuer avant l'envoi du dossier par virement à :

titulaire du compte | FRÆME PRODUCTION domiciliation | CIC MARSEILLE PRADO LA CADENELLE IBAN | FR76 | 1009 | 6180 | 6700 | 0478 | 7370 | 281 BIC | CMCIFRPP

TVA non applicable, article 293 B du CGI

# Frais de participation :

Les frais de participation au Salon immatériel sont de 300 € HT et donnent droit à un espace virtuel dédié sur la plateforme du Salon immatériel.

Cet espace présente les œuvres, les artistes, le projet et les informations de la galerie.

Les frais de participation sont payables à l'acceptation du dossier.

## Joindre à votre formulaire

- 1. une présentation de chaque œuvre (1000 signes maximum)
- 2. une présentation de chaque artiste (1000 signes maximum)
- 3. une présentation de la galerie (1000 signes maximum)
- 4. les fichiers des œuvres (son mp3 / video mp4)
- 5. la légende complète de chaque œuvre (nom de l'artiste, titre, année, technique, dimensions ou durée, édition, prix, courtoisie)
- 6. e-mail de contact

Tous les textes doivent être en anglais.

# Participation:

La demande d'admission dûment remplie, signée et remise dans les délais impartis ne justifie pas la participation au salon. La réserve concernant l'admission n'est levée que par l'autorisation prononcée de manière définitive par la direction de la manifestation, qui entraîne l'entrée en vigueur du présent contrat.

La galerie se verra attribuer un espace virtuel dédié sur la plateforme du Salon immatériel.

bon pour accord

Lieu et date

Signature valable juridiquement

Merci de retourner le formulaire signé avec l'ensemble des documents par e-mail à galerie@art-o-rama.fr avant le 23 mars 2025.

FRÆME Production
Friche la Belle de mai, 41 rue Jobin, FR - 13003 Marseille
galerie@art-o-rama.fr t. +33 (0)4 95 04 95 36
www.art-o-rama.fr

# RÈGLEMENT

Art-o-rama est produit par FRÆME PRODUCTION SASU pour FRÆME, association loi 1901, basée à la Friche la Belle de Mai, 41 rue Jobin, FR-13003 Marseille.

### Art.1 - Dispositions générales

L'exposant·e sélectionnée pour exposer au Salon immatériel d'Art-o-rama s'engage à respecter, sans aucune restriction ni retenue, les clauses du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et adoptées par l'organisation dans l'intérêt de l'événement.

## Art.2 - Participation

L'acceptation du dossier de candidature par l'organisation entraîne l'adhésion définitive de l'exposant·e à toutes les clauses du présent règlement.

### Art.3 - Frais

L'exposant·e s'engage à régler ses frais de candidature avant l'envoi du dossier. Il s'engage également à régler ses frais de participation dès l'acceptation de son dossier en une fois, à réception de sa facture.

# Art.4 - Annulation

En cas d'annulation de la part de l'exposant·e, iel perd le montant de ses frais de participation et s'engage à rembourser tous les frais occasionnés par sa candidature.

## Art.5 - Application de ce règlement

L'organisation se réserve le droit de statuer à tout moment sur tous les cas litigieux, ou ceux non prévus au règlement. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement dans l'intérêt général de l'événement.

#### Art.6 - Litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable toute contestation qui pourrait surgir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège de l'Association FRÆME organisatrice d'Art-o-rama.

bon pour accord

Lieu et date

Signature valable juridiquement